## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: TAMPON A	N° de Convention : 13300
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédago sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu or	et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux ogique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences dinaire " : 1-221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur d</b> e met à disposition de l'élève : GRACE Né(e) le : 06-05 domicilié : 2 Impasse des Avocats rue des Palmiers 9743. Le matériel pédagogique individuel adapté suivant :  - 12484515T immatriculé sous le n° 2006 de type	5-2003 30 LE TAMPON
Valeur globale du matériel prêté 89 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affér	rents à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2016, et	est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclaren d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel si	t sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état milaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontrac le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affé lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants son	us de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation tant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans rents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a t tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de on autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représ	sentants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de nent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 03-02-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM, PRENOM, QUALITE et SIGNATURE

1/1